

A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION DES MINES
SERVICE DES TECHNIQUES
INDUSTRIELLES

DM-T n°

13153

24 OCTO 1975
Paris, le
97, rue de Grenelle - 7ème -

NOTE pour
Messieurs les Chefs d'arrondissement
minéralogique

Objet : Norme NF E 86-020- Appareils à pression de gaz. Plaques portant les
marques d'identité réglementaires.

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire de la norme française
E 86-020 de décembre 1974, relative aux plaques d'identité pour appareils à
pression de gaz.

Telle qu'elle se présente, cette norme me paraît satisfaisante. C'est
pourquoi j'estime qu'il y a lieu d'en encourager l'application.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir donner des instructions
à vos services pour que, dans un premier temps, ils attirent l'attention des
constructeurs français et étrangers, à l'occasion de la première épreuve des
appareils neufs, sur l'existence de cette norme au cas où les plaques d'identité
ne seraient pas conformes à l'un des modèles qui y sont décrits puis que, assez
rapidement, ils incitent les constructeurs à s'y conformer.

Mon intention est de rendre obligatoire au plus tard à la fin de l'année
prochaine l'utilisation de cette norme.

Je recevrai d'ici là avec intérêt toute information que vous pourriez
m'adresser sur les obstacles techniques qui pourraient s'opposer à l'application
systématique de la norme ainsi que sur les réticences dont pourraient vous faire
part certains constructeurs.

L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES
CHEF DU SERVICE DES TECHNIQUES
INDUSTRIELLES



A. OSSELET